VILLE DE BRUXELLES

Commerce et Régie foncière des Propriétés communales
Service clientèle
Gestion commerciale Location/Marketing

STAD BRUSSEL

Handel en Grondregie van de Stadseigendommen
Dienst klienteel
Commercieel beheer Verhuring/Marketing

Réf. Farde e-Assemblées : 2438549

N° OJ : **115**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Appel à projets régional 2021 «Augmenter l'offre d'accueil pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale».- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'appel à projets régional 2021 «Augmenter l'offre d'accueil pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale» ;

Vu l'approbation par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de la candidature introduite par la Régie foncière des propriétés communales, l'asbl "New Samusocial" et l'asbl "Le Refuge Bruxelles/Het Opvanghuis Brussel" ;

Considérant que la candidature introduite par la Régie foncière des propriétés communales, l'asbl "New Samusocial" et l'asbl "Le Refuge Bruxelles/Het Opvanghuis Brussel" prévoit la mise à disposition par la Régie foncière de 4 studios à destination de jeunes LGBTQIA+ sans abri ;

Considérant que l'asbl "New Samusocial" et l'asbl "Le Refuge Bruxelles/Het Opvanghuis Brussel" se chargent de la sélection des candidats et de l'accompagnement des bénéficiaires du projet ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide :

Article unique : le projet de convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles dans le cadre de l'appel à projets régional 2021 «Augmenter l'offre d'accueil pour les personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale» est adopté.

Annexes :

Projet de convention Ville - Région Fr (Consultable au Secrétariat des Assemblées)